

# Conditions générales de vente

## PRESTATIONS DE FORMATION

### DEFINITIONS

**Client** : personne morale signataire de convention de formation (au sens de l'article L.6353-2 du Code du Travail), ou la personne physique signataire de contrat de formation ((au sens de l'article L.6353-3 du Code du Travail) et acceptant les présentes conditions générales, ou encore les signataires de convention de formation tripartite (au sens des articles R.6322-32, R.6422-11 et R.6353-2 du Code du Travail).

**Formation interentreprises** : Formation sur catalogue réalisée dans nos locaux ou dans des locaux mis à disposition par PREREQUIS.

- **Parcours** : Parcours de formation associant plusieurs formations interentreprises issues du catalogue, au libre choix du client et validé par PREREQUIS, ou préconisé par PREREQUIS.

**Formation intra-entreprise** : Formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client réalisée dans nos locaux, dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à la disposition par le Client ou par PREREQUIS.

**Formation e-learning** : Formation ouverte, à distance et réalisée par l'utilisation de modules (les « Modules ») de formation.

### OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

### DOCUMENTS CONTRACTUELS

PREREQUIS fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à PREREQUIS un exemplaire signé et

portant son cachet commercial.

Une attestation de présence est adressée au Client sur demande.

## FORMATIONS INTERENTREPRISES

### Conditions Financières

L'acceptation de PREREQUIS étant conditionnée par le règlement intégral de la **facture**, PREREQUIS se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci- dessous.

Les factures sont émises à l'inscription.

Les prix des parcours indiqués au catalogue incluent une remise non cumulable avec toute offre spéciale, promotion ou autre remise.

Les repas ne sont pas compris dans le prix des formations. Sauf avis contraire exprimé à l'inscription, ils sont facturés en sus.

### Remplacement d'un participant

PREREQUIS offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée, Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

### Ouverture d'une session de formation

PREREQUIS se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard une semaine avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques.

### Conditions d'annulation et de report

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

#### - Pour les formations interentreprises :

Pour toute annulation, moins de 10 jours francs ouvrables avant le début du stage, le montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

#### - Pour les parcours :

Pour toute annulation, moins de 10 jours francs ouvrables avant le début du cycle ou du 1er stage du parcours, 50% du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Toutefois, dans ces deux cas, si PREREQUIS organise dans les 6 mois à venir une session de formation sur le même sujet, une possibilité de report sera proposée dans la limite des places disponibles et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session, ou d'une autre de coût équivalent.

## FORMATIONS INTRA-ENTREPRISE

### Conditions Financières

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par PREREQUIS.

Un acompte de 30% sera versé par le Client à la signature de la commande.

Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, PREREQUIS se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

### Remplacement d'un participant

PREREQUIS offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée, Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

## CONDITIONS D'ANNULATION DES FORMATIONS PAR LE CLIENT

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

- **Pour les formations interentreprises :**  
Pour toute annulation, moins de 10 jours ouvrables avant le début du stage, le montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.
- **Pour les Parcours interentreprises :**  
Pour toute annulation, moins de 10 jours ouvrables avant le début du cycle ou du 1er stage du parcours, 50% du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.
- **Pour les formations Intra-entreprises :**
  - o Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 14 jours calendaires et au moins 8 jours calendaires avant la session de formation, 50% du montant de la formation sera facturée par PREREQUIS à ce dernier
  - o Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 8 jours calendaires avant la session de formation, 100% du montant de la formation sera facturée par PREREQUIS à ce dernier.

## **FORMATIONS E-LEARNING**

PREREQUIS accorde au Client une licence d'utilisation non exclusive, incessible et non transférable de ses Modules figurant à la commande. Les factures sont émises à la commande.

### **Mise à disposition des Modules 'standard'**

L'ensemble des Modules, objet de la commande, sera mis à la disposition du Client, sous forme de fichier – au format souhaité par le Client, après acceptation de la commande.

### **Accès aux Modules**

L'accès aux Modules est ensuite géré par le Client.

### **Responsabilité**

Le Client est responsable de la gestion et de la conservation des fichiers e-learning. En conséquence, il appartient au Client de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation.

Le Client s'engage à informer PREREQUIS de toute utilisation frauduleuse des modules de formation 'standard' dès qu'il en a connaissance.

## **PRIX ET REGLEMENTS**

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en entier.

Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre de PREREQUIS.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com. PREREQUIS se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

## **REGLEMENT PAR UN OPCA**

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCA qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si PREREQUIS n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

## **REFUS DE COMMANDE**

Dans le cas où un Client passerait une commande à PREREQUIS, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), PREREQUIS pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

## **INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à PREREQUIS en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de PREREQUIS pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à PREREQUIS.

## **PROPRIETE INTELLECTUELLE**



# PREREQUIS

- Pour les formations interentreprises et les modules de formations e-learning 'standard'  
Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation Interentreprises restent la propriété exclusive de PREREQUIS et ne peuvent donc pas être cédés au Client.

- Pour les formations intra-entreprises et les modules de formations e-learning personnalisés

Sous réserve du complet paiement du prix de la session de formation ou de la prestation de conception et mise à disposition des modules e-learning personnalisés, PREREQUIS pourra céder au Client les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification et d'exploitation des supports de formation, pour un usage exclusivement interne et dans des conditions devant être définies entre les parties.

## RESPONSABILITE

PREREQUIS pourra être tenu responsable de tout dommage direct subi par le Client et résultant de l'exécution des actions de formation.

L'indemnité due au Client, en réparation de son préjudice, ne pourra dépasser le montant correspondant aux sommes versées par le Client à PREREQUIS au titre de l'année civile pendant laquelle le dommage a eu lieu.

## CONFIDENTIALITE

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont PREREQUIS ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants. Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de **commande**, sur simple demande de l'autre partie.

## COMMUNICATION

Le Client autorise expressément PREREQUIS à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

## **RENONCIATION**

Le fait pour PREREQUIS de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

## **LOI APPLICABLE**

Les Conditions Générales et tous les rapports entre PREREQUIS et ses Clients relèvent de la Loi française.

## **ATTRIBUTION DE COMPETENCES**

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société PREREQUIS qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

## **ELECTION DE DOMICILE**

L'élection de domicile est faite par PREREQUIS à son siège social au 66, rue La Fayette – 75009 Paris.